



Direction  
départementale  
de l'équipement  
Hautes Pyrénées  
3, rue Lordat  
65000 Tarbes



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

Commune : SENTOUS

## Plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPR]

Mouvements différentiels de terrain  
liés au phénomène de retrait-gonflement  
des sols argileux

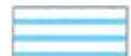
Département des Hautes Pyrénées

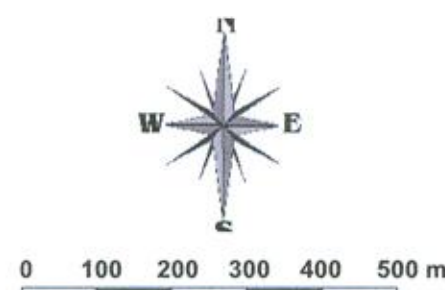
PPR approuvé le : 21 JUIN 2010



échelle 1/10 000

### Carte du zonage réglementaire

 Zone faiblement à moyennement exposée (B2)  
 Limite de commune



Sources : BD Parcellaire © IGN, Édition 2007 ; Carte d'aléa : rapport BRGM RP-55228-FR, Mars 2007

